



Mercredi prochain (7 décembre), le Sénat devra se prononcer sur la proposition de loi visant à la « suppression de la publicité commerciale dans les programmes jeunesse de la télévision publique » déposée par le sénateur André GATTOLIN et adoptée par l'Assemblée nationale le 14 janvier 2016.

À cette occasion, l'Association Française de Pédiatrie Ambulatoire (AFPA), l'Association pour la Prise en charge et la prévention de l'Obésité en Pédiatrie (APOP) et la Société Française des Professionnels en Activité Physique Adaptée (SFP-APA), ont souhaité leur adresser une lettre ouverte pour leur rappeler leur position.

Extrait de la lettre ouverte que vous trouverez [en cliquant ICI](#) :

[...] 87% des Français se disent aujourd'hui favorables à la « suppression de la publicité commerciale dans les programmes jeunesse de la télévision publique ». Mais nous savons que cette mesure populaire suscite en retour un lobbying intense mené par certains groupes d'intérêts économiques. Aussi, défenseurs par conviction de l'enfant, soucieux de la prévention de la santé de l'adulte futur, concernés par les dépenses de santé des soins des maladies chroniques nous tenons à vous rappeler notre position. [...]

[...] La France se doit par conséquent de suivre les modèles des pays européens qui ont pris ce problème à bras le corps. Professionnels côtoyant au quotidien la souffrance des enfants en surpoids ou obèses, nous nous sentons légitimes pour vous inviter à voter cette proposition de loi, sans l'amender, et faire aboutir ainsi une démarche positive qui contribue à la protection de nos enfants.[...]